



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Conducteur Engins - U21 - Conduite - Session 2015

Correction de l'examen - BREVET PROFESSIONNEL CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER DE TRAVAUX PUBLICS

| Session 2015

Durée : 6h30

Coefficient : 8

| Correction exercice par exercice

1. Etude du dossier

Dans cette première question, les candidats doivent effectuer une étude approfondie du dossier fourni. L'objectif est d'analyser les documents de plan et les spécifications nécessaires pour réaliser le terrassement.

- Étudier les plans joints pour comprendre les dimensions et exigences du terrain.
- Identifier les zones et limites de travail, notamment les alignements et points de référence.
- Préparer une liste des étapes nécessaires pour la mise en œuvre, incluant l'analyse des matériaux à utiliser.

Note indicative : 15 points.

2. Rédaction du mode opératoire

Cette question demande aux candidats de rédiger un mode opératoire détaillé pour le terrassement. Un bon mode opératoire doit inclure :

- Une description des étapes de préparation et de mise en route de l'engin choisi (pelle).
- Une liste du petit matériel nécessaire (pelles, niveaux, piquets, etc.).
- Les points de contrôle pour la sécurité et l'efficacité des opérations.

Note indicative : 21 points.

3. Implantation et contrôle du travail à réaliser

Les candidats doivent démontrer leur capacité à réaliser une implantation précise, aussi bien en planimétrie qu'en altimétrie. Pour ce faire, il est nécessaire :

- De reporter les altitudes sur les piquets de référence selon les indications des plans.
- De vérifier l'alignement des bordures et du fond de forme par rapport aux cotes indiquées.
- De s'assurer de la visibilité et de la communication des informations à l'équipe.

Note indicative : 34 points.

4. Contrôles après réalisation

Dans ce cadre, les candidats doivent effectuer des contrôles planimétriques et altimétriques après la réalisation du terrassement. Cela inclut :

- Vérification des cotes finales et des pentes.
- Contrôle de la régularité de la largeur de décaissement.
- Un rapport sur les éventuelles corrections à apporter.

Note indicative : 28 points.

5. Méthode de travail et mise en œuvre

Ici, les candidats doivent démontrer leur maîtrise de la conduite de l'engin ainsi que l'application des règles de sécurité. Ils doivent :

- Expliquer les étapes de travail en respectant les normes de sécurité.
- Montrer leur capacité à manipuler l'engin avec efficacité.

Note indicative : 40 points.

6. Finition

Enfin, les candidats doivent s'assurer que l'ouvrage réalisé est conforme aux attentes. Ils doivent :

- Vérifier que la finition de l'ensemble (fond de terrassement et tranchée) respecte les cotes.
- Assurer un nettoyage de la zone de travail et du matériel utilisé.

Note indicative : 7 points.

| Méthodologie et conseils

- **Gestion du temps** : Répartissez bien vos périodes, en réservant du temps à chaque étape du processus de chantier.
- **Documentez-vous** : Consultez tous les plans et documents avant de commencer le travail.
- **Suivez les règles de sécurité** : Chaque opération doit passer par des vérifications de sécurité, même si elles peuvent sembler fastidieuses.
- **Engagez votre équipe** : Assurez-vous que toutes les personnes autour de vous comprennent bien les étapes prévues.
- **Faites des contrôles réguliers** : Ne partez pas du principe que le travail est bien fait ; vérifiez en permanence l'alignement et les cotes.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.